

Comme j'avais un peu d'expérience pour l'avoir fait au Nouveau-Brunswick et dans l'État du Maine, j'ai été invité à assister. J'ai écouté le premier ministre Hatfield, qui ne doit pas non plus avoir demandé au député de Kenora-Rainy River s'il pouvait témoigner, et j'ai pensé avec beaucoup de respect à l'égard du premier ministre Hatfield qu'il avait très bien traité du sujet. Cependant, si le Sénat croit que j'ai autre chose à dire sur cette question, je serais tout disposé à témoigner une autre fois.

Les précédents à cet égard sont nombreux. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), par exemple, quand il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a invité de nombreux députés à se présenter d'eux-mêmes devant les commissions s'occupant de projets d'aménagement de parcs nationaux. C'est à l'invitation même du ministre que les députés ont comparu devant les commissions dans diverses parties du pays, et qu'ils leur ont présenté leur point de vue, sans qu'aucune règle étrange ne les en empêche.

Je crois vraiment qu'aujourd'hui le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a un peu confondu les choses. Avec tout le respect que je lui dois, ses opinions sur le Sénat sont bien connues, mais elles n'ont rien à voir avec l'usage que les députés font des moyens qui sont à leur disposition. Le CRTC, organisme dont les membres ne sont pas élus, reçoit souvent, j'espère, des doléances des députés. J'ai moi-même comparu devant le CRTC pour demander un meilleur service de télévision dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, par exemple, et je ne pensais aucunement à empêcher l'application des règles du Parlement. Je conviens avec le député de Windsor-Ouest (M. Gray) que les députés doivent utiliser tous les moyens à leur disposition, qu'il s'agisse de comparaître devant le Sénat, le CRTC, un office ou une commission ou, pour étrange que cela puisse paraître, se servir de leur droit de parole à la Chambre même, où nous discutons de cette question aujourd'hui.

* * *

L'INFORMATION

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DES CRÉDITS AFFECTÉS À L'INFORMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, attendu que la hausse de 28 p. 100 survenue en un an dans les dépenses fédérales appelle de la part du Parlement une action énergique en vue de leur limitation, et puisque l'une des dépenses les plus saugrenues porte sur l'emploi de 863 agents d'information et sur les contrats passés avec des rédacteurs de discours travaillant à leur compte, avec des conseils en relations publiques et des agences publicitaires, je propose au titre de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que toute la question des dépenses de l'État afférentes à l'information soit renvoyée au comité permanent des prévisions budgétaires en général, et qu'il soit demandé à ce comité de faire rapport au Parlement du montant total de ces dépenses, étant donné que sans ce contrôle il ne sera pas possible de limiter une promotion éhontée.

M. l'Orateur: La motion est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Conflits d'intérêts

LES POSTES

DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE ET LA REPRISSE DES LIVRAISONS DE COURRIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une affaire urgente, c'est-à-dire sur les difficultés créées aux établissements de commerce du Canada par l'interruption du service postal, et notamment aux petites entreprises, cette armature de notre économie, qui dépend absolument d'une réception régulière du courrier, et dont l'existence même est mise en péril par les cessations de travail à la poste. Dans l'intérêt de notre économie, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le gouvernement, par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor et (ou) du ministre des Postes prie les postiers appartenant à l'Alliance de la Fonction publique du Canada de reprendre immédiatement et de continuer la livraison de tout le courrier des entreprises, ou qu'il impose la reprise obligatoire de la livraison de la totalité du courrier, en présentant une mesure législative ordonnant le retour au travail.

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE DE DIRECTIVES QUANT AUX PRÉSENTS OFFERTS AUX MINISTRES ET LEURS CONJOINTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir la permission de la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion concernant une déclaration faite au début de janvier par un membre du personnel du bureau du premier ministre (M. Trudeau) avant que ce dernier n'entreprenne son voyage en Europe, selon laquelle des directives seraient émises concernant les cadeaux et les conflits d'intérêts.

Une voix: Quel est son nom?

M. Cossitt: Je voudrais bien connaître son nom mais le personnel du premier ministre sait toujours se dissimuler derrière l'anonymat.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre demande au premier ministre et au gouvernement de communiquer à la Chambre, comme on l'a promis, avant le départ du premier ministre cette semaine pour l'Europe, les directives concernant les possibilités de conflits d'intérêts que peuvent soulever les cadeaux que le premier ministre, les membres du cabinet, et leurs épouses peuvent recevoir ou se voir offrir.